

43^{ÈME} SALON INTERNATIONAL D'ARTS PLASTIQUES

ESPACE SAINT-RÉMI

RUE JOUANNET - 33000 BORDEAUX

EXPOSITION DU 24 DÉCEMBRE 2021 AU 2 JANVIER 2022

OUVERTURE DE 11 HEURES À 18 HEURES (ENTRÉE LIBRE)

**Sélection des œuvres le 6 Novembre 2021 de 14 h à 15 h.
Délibération de 15h à 18h.**

**Pour les artistes de la région : présentation TROIS œuvres
à la Mairie de quartier du Grand-Parc – Place de l'Europe à Bordeaux
Ne pas oublier la fiche d'inscription ci-jointe.**

**Pour les artistes hors-région : envoi des photos par courrier à ALF
avant 15 OCTOBRE 2021 (avec le bulletin d'inscription ci-joint)
au Siège Social 129 Rue Malbec - 33800 BORDEAUX**

Flore Bruic-Depès sélectionnera les œuvres du Languedoc-Roussillon
Gabrielle Furlan sélectionnera les œuvres des Pyrénées Atlantiques

Dépôt des œuvres

**Pour les artistes de la région : dépôt sur le lieu de l'exposition entre 9h et 12h.
JEUDI 23 DÉCEMBRE 2021**

**Pour les artistes hors-région : envoi par colis non recommandé au SIÈGE SOCIAL
129 Rue Malbec - 33800 BORDEAUX entre le 17 décembre et le 21 décembre 2021**

Décrochage des œuvres

**Lundi 3 janvier 2022 entre 9h et 10h
ou le 2 Janvier 2022 à partir de 17h**

NOUS VOUS DEMANDONS DE LIRE ATTENTIVEMENT LE RÈGLEMENT CI-JOINT

MODALITÉS ET RÈGLEMENT DE L'EXPOSITION

1. SÉLECTION DES ŒUVRES

Toutes techniques artistiques admises, 3 œuvres maximum, originales et signées.
Les œuvres en réel décalage avec les photos, les copies ou plagiats seront refusées.
Chaque œuvre doit mentionner le titre, le nom, prénom, tél, adresse de l'artiste.
Toute œuvre dont le système d'accrochage sera défectueux ou inexistant ne sera pas exposée.
Toute œuvre d'un niveau faible constitue une contre-publicité pour l'auteur et Arts et Lettres de France et sera refusée.
Toutes les œuvres (huile et acrylique) seront présentées sans encadrement : une simple baguette cache-clous sera acceptée.
Pour la sécurité, les sous-verres à pinces ou les encadrements non résistants seront refusés.
Les sculptures auront leurs supports ou socles : dimensions libres. Afin d'éviter les vols, les petits formats seront fixés sur leurs socles. Aucun changement d'œuvres ne sera accepté entre la sélection et la mise en place.
Les décisions du jury sont sans appel.

2. FORMATS

Aquarelles - Dessins - Pastels - Photos : Format raisin de préférence : 50x70cm, avec encadrement solide (de préférence sans verre).

Huile et acrylique : 25F ou P (81x60) Minimum - 40F (73x100) et 60F (89x130) Maximum (de préférence en hauteur pour faciliter l'accrochage).

Formats carrés : 1m x 1m Maximum et **Formats ronds** : Diamètre 1m Maximum.

3. DROITS

En janvier 2021 : 25 artistes ont accepté de participer à cette exposition et 60 artistes ont refusé.
Nous demanderons 20 € de droit d'accrochage pour 2 ou 3 toiles à ces 25 premiers artistes.
Pour les sculptures : 20 € (3 à 5 sculptures).

Les retardataires régleront 20 € pour UN TABLEAU.

Pour les artistes de la région, le règlement se fera le jour de la sélection.

Pour les artistes hors région, le règlement se fera après l'envoi écrit des œuvres choisies.

Compte tenu des circonstances, le catalogue de l'exposition ne sera pas édité.

4. ENGAGEMENT et RESPONSABILITÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de casse de sous-verre, vol, incendie ou détérioration de quelque nature que ce soit. Chaque exposant peut s'assurer individuellement s'il le désire.

Ils reconnaissent que le seul fait de leur participation est l'acceptation de ce règlement.



BULLETIN D'INSCRIPTION (Ecrire lisiblement et sans ratures)

NOM : Prénom :

ADRESSE :

Email : Mobile :

TITRES	DIMENSIONS	TECHNIQUE	VALEUR
N°1			
N°2			
N°3			

Le fait d'exposer implique votre participation pour assurer 1 à 2 permanences. Indiquez plusieurs dates

1 : 2 : 3 : 4 :

Je soussigné(e) Déclare accepter le règlement ci-dessus

Lu et approuvé Date et Signature